Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241009-2024_027D-AU

VILLE DE Graulhet

N°2024/027

DÉCISION

Objet : Consultation Travaux de restauration de l'église Notre Dame du Val d'Amour. - Lot1 - offre Brouillet & fils.

LE MAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/028 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de missions du Conseil municipal au Maire,

Vu le dossier de consultation relative aux travaux de restauration de l'église Notre Dame du Val d'Amour.,

Considérant l'étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : D'attribuer le marché public concernant le lot 1 du marché de travaux de restauration de l'église Notre Dame du Val d'Amour pour un montant total de 44 645.00 € HT (55 574€ TTC) à l'entreprise Brouillet & fils.

ARTICLE 2 : « La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr ».

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal conformément aux dispositions du dernier alinéas de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales.

GRAULHET, le 09 octobre 2024

LE MAIRE, Blaise AZNAR

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN